

FICHE DE PREVENTION : MARCHE FLUVIAL

Adopter les bons réflexes pour gérer au mieux le confinement

Note de prévention en cas d'arrêt momentané de l'exploitation d'un bateau fluvial :

Un arrêt momentané de l'exploitation de votre bateau est un acte important. Des bons réflexes permettent d'éviter une sinistralité à la reprise de la navigation.

Helvetia vous accompagne dans la préparation de la mise en séjour de votre unité afin de :

- sécuriser votre navire pendant l'arrêt de l'exploitation.
- limiter les conséquences d'un sinistre éventuel lors de l'arrêt.
- faciliter la remise en exploitation.
- éviter la survenance d'un sinistre au redémarrage.

Sécurité incendie / Voie d'eau

1. Respecter le compartimentage : penser à fermer toutes les portes étanches à bord, les panneaux, et toutes ouvertures.
2. Penser à fermer et identifier les vannes de coque des circuits non utilisés pendant la période d'arrêt et à établir une procédure de remise en service pour ne pas oublier l'ouverture des vannes de réfrigération lors du redémarrage.
3. Maintenir opérationnel le système d'assèchement du navire et le(s) système(s) de lutte incendie.
4. Vérifier le bon fonctionnement des alarmes incendie et envahissement.
5. Maintenir le circuit de sécurité 24V en service et éteindre le circuit de puissance.

Amarrage

1. Vérifier et renforcer l'amarrage du bateau (doubler l'amarrage).
2. Vérifier le bon état des équipements de bord et d'amarrage (guindeaux, treuils, étriers, écoires...)
3. S'informer régulièrement de la situation du cours d'eau où se trouve le bateau pour pouvoir intervenir à temps (vigilance crue).
4. Disposer une remorque de secours prête à être utilisée.

Surveillance pendant l'arrêt

1. Afficher sur un emplacement extérieur visible - près de la passerelle - le numéro de téléphone du propriétaire du bateau ou de la personne désignée (H24). Il faut également penser à indiquer le numéro des services de secours et des autorités portuaires et fluviales.
2. Avertir les autorités fluviales locales de la situation de désarmement du bateau et leur fournir la liste des contacts à prévenir en cas d'urgence.
3. Si possible, organiser de préférence une surveillance permanente; sinon effectuer à bord des rondes régulières dans tous les compartiments du bateau avec consignation dans un cahier de ronde : l'amarrage, l'absence d'envahissement d'eau dans les cales y compris les presse étoupes de ligne d'arbre seront vérifiés lors de chaque ronde.

Vol

1. Penser à verrouiller tous les accès au bateau par l'extérieur.
2. Veiller à ne pas laisser de matériel mobile transportable dans les espaces extérieurs accessibles.
3. Débarquer les éventuels moteurs hors-bord.

Entretien / Présentation en cours de période d'arrêt :

1. Respecter dans la mesure du possible les recommandations générales d'entretien fournies par les constructeurs.
2. A période régulière, essayer d'effectuer les opérations suivantes :
 - tourner les lignes d'arbre et démarrer les moteurs périodiquement (minimum une fois tous les 15 jours).
 - opérer toutes les machines rotatives (ex : moteurs électriques, hydrauliques etc.) au minimum une fois par mois (manuellement ou électriquement).
 - balancer l'appareil à gouverner tous les 15 jours (minimum) et le graisser.
 - graisser et protéger les commandes des treuils, winch, guindeau, grue, bossoir.
 - décanter régulièrement les caisses à combustible et prévoir un traitement bactéricide.

Les consignes ci-dessus ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Les mesures de prévention à appliquer doivent être adaptées à la spécificité de votre bateau et à son lieu de séjour.

Helvetia reste à votre écoute et vous pouvez contacter vos interlocuteurs habituels. Il faut notamment penser à nous prévenir des difficultés rencontrées pour le maintien des visites d'entretien du matériel de sécurité et de la validité des titres de sécurité de votre navire.